

CITADIA



Quimperle
Communauté
intercommunale
Kemperle
Kumuniezh



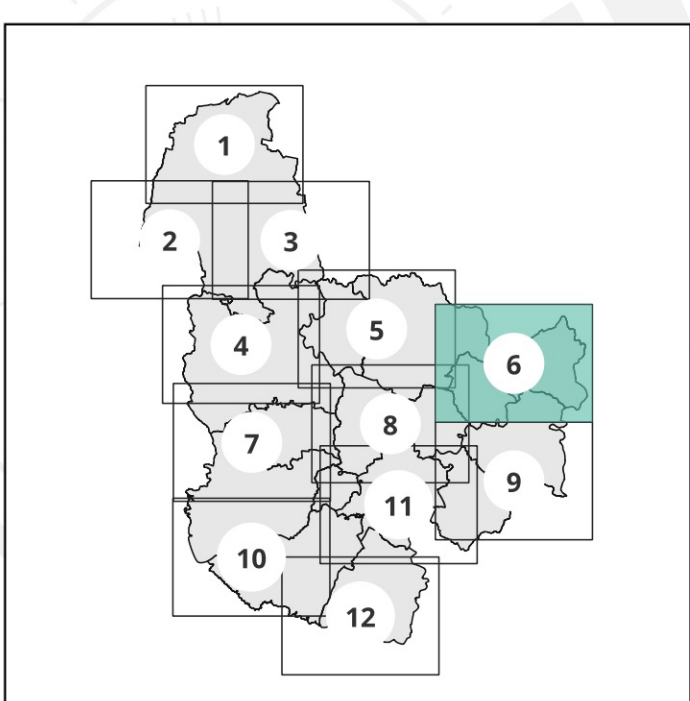
Plan local d'urbanisme
intercommunal
diviennet
diviennet

Département du Finistère (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.9 Risques

Plan n° 6



Version pour approbation en conseil
communautaire en date du 09 février 2023

Echelle 1: 10 000



0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 02-2021

Planche N° 6 / 12



Mouvements de terrain localisés



Risque d'éboulement - Parcelle remblayée



Risque technologique



Retrait - gonflement des sols argileux - Aléa faible



Atlas des zones inondables



Zones d'Expansion des Crues Probables



Secteurs d'information sur les sols



Zone basse littorale exposée au risque de submersion marine :



zone d'aléa 'moyen'



zone d'aléa 'fort'



zone d'aléa 'lié au changement climatique'



Servitude I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (*)



Servitude PM1 - Risques naturels prévisibles : PPR Inondation de Quimperle / Tréméven



Zone blanche



Zone bleue



Zone orange



Zone rouge



Zone rouge industrielle



Cadastre



Parcelle



Bâti dur



Bâti léger



Commune

* I1 : Édition graphique issue d'un plan de détail informatif ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du(des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le plan unique et d'effectuer, auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), conformément aux dispositions du code de l'environnement.